|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| Descripción: CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/COP/DEC/14/3530 novembre 2018FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Charm-el-Cheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018

Point 17 de l’ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**14/35. Perspectives mondiales de la diversité biologique**

*La Conférence des Parties*

1. *Rappelle* la [décision XIII/29](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-29-fr.pdf), dans laquelle il a été décidé que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devait servir de base au suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020[[1]](#footnote-1), qui sera examiné par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;

2. *Prend note* de l’importance des sixièmes rapports nationaux pour l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, *rappelle* la[décision XIII/27](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-27-fr.pdf) et *exhorte* les Parties à remettre leurs sixièmes rapports nationaux avant le 31 décembre 2018 au plus tard ;

3. *Prend acte* de la contribution apportée par le Partenariat mondial pour la conservation des plantes à la mise en œuvre et à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et prie la Secrétaire exécutive d'examiner les rapports et évaluations sur la conservation des plantes lors de l’élaboration de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique,

4. *Rappelle également* la [décision XI/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-02-fr.pdf) et *souligne* le fait que l’évaluation mondiale et régionale de la biodiversité et des services écosystémiques et les évaluations thématiques effectuées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que d’autres évaluations nationales et infrarégionales pertinentes, constituent une base importante pour l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;

4. *Prend note* du plan de travail et des estimations de coûts de l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique,* y compris le calendrier indicatif joint en annexe à la présente décision, et *prie* la Secrétaire exécutive de :

a) Élaborer la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, y compris un résumé à l’intention des décideurs, sur la base de ce plan de travail ;

b) Informer les partenaires concernés et les contributeurs potentiels au sujet du calendrier d’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes ;

c) Poursuivre la collaboration avec les autres conventions relatives à la biodiversité et d’autres processus et organisations compétents dans l’élaboration et l’examen de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, s’il y a lieu et conformément à leurs mandats respectifs, y compris la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, entre autres ;

d) Prendre en considération les conclusions de la vingt-et-unième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques concernant différents scénarios pour la Vision 2050 pour la biodiversité, qui figurent dans l’annexe de la décision 14/2[[2]](#footnote-2) ;

5. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à mettre à disposition de façon ouverte des données et des mises à jour de données exactes et fiables sur l’état, les tendances et les prévisions de la biodiversité ainsi que les menaces qui pèsent sur celle-ci, et sur les progrès réalisés dans l’application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris les activités d’intégration ;

6. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à verser, si possible, des contributions financières en temps opportun pour l’élaboration et la production de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes, y compris la deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique* et une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020.

*Annexe*

**Calendrier indicatif pour l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique***

*Produit/élément Date*

**Évaluations régionales de l’IPBES Mars 2018**

**Échéance pour les rapports nationaux 31 décembre 2018**

Projet de grandes lignes du rapport Décembre 2018

Élaboration des premiers éléments de texte Janvier 2019

**Évaluation mondiale de l’IPBES Mai 2019**

Élaboration d’un avant-projet du rapport Mai-août 2019

Examen par les experts invités Août-septembre 2019

Révision du projet de rapport Août-septembre 2019

Examen par les Parties et le public Octobre-décembre 2019

Élaboration des éléments graphiques Novembre 2019

**SBSTTA-23 Novembre 2019**

Révision du projet de rapport Janvier-mars 2020

Traduction dans les langues officielles de l’ONU Mars 2020

Mise en page Mars-avril 2020

Impression et distribution aux manifestations de lancement Mai 2020

**SBSTTA-24/SBI-3 Mai 2020**

Lancement du rapport principal Mai 2020

**COP-15, CP/MOP-10, NP/MOP-4 Octobre 2020**

1. [Décision X/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf), annexe. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir le projet de décision de la Conférence des Parties qui figure dans la recommandation XXI/1 de l’Organe subsidiaire. [↑](#footnote-ref-2)